



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

**SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE  
DU RICHELIEU, TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2010, À 19 HEURES, AU 1348 CHEMIN  
DES PATRIOTES, À OTTERBURN PARK.**

Étaient présents :

Monsieur Jacques Durand, président et maire de Saint-Jean-Baptiste  
Madame Danielle Meunier, première vice-présidente et conseillère de McMasterville  
Monsieur Guy Boulé, conseiller de Mont-Saint-Hilaire  
Madame Lise Côté, conseillère substitut de Sainte-Madeleine  
Monsieur Bernard Gagnon, maire de Saint-Basile-le-Grand  
Monsieur Jean-Yves Labadie, conseiller de Beloeil  
Monsieur Yanik Maheu, maire de Saint-Mathias-sur-Richelieu  
Monsieur Richard Ruest, conseiller d'Otterburn Park

Était absent :

Monsieur Alain Paradis, deuxième vice-président et maire de Sainte-Madeleine

Étaient également présents :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.  
Monsieur Claude Lebeuf, conseiller 2<sup>e</sup> substitut de McMasterville

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 août 2010
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Permanence de Steeve Vallée
7. Prévision budgétaire pour l'an 2011
8. Triennal 2011-2013
9. Demande de subvention : Programme d'infrastructure Québec municipalité, volet 1.4
10. Consommation d'eau pour le mois d'août 2010
11. Date de la prochaine séance du conseil
12. Divers
13. Interventions de l'assistance
14. Clôture de la séance



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

### POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures 30 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

10-09-060

### POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Danielle Meunier  
**APPUYÉ PAR** Madame Lise Côté

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE**

10-09-061

### POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AOÛT 2010

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yanik Maheu  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Richard Ruest

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 août 2010 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE**

### POINT 4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

10-09-062

### POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yanik Maheu  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Jean-Yves Labadie

**ET RÉSOLU QUE** le bordereau des comptes à payer numéro 10-06, du chèque numéro 15101 au chèque numéro 15129 et du bordereau numéro EDI139 au bordereau numéro EDI157, pour un montant total de 123 529,97 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE**

10-09-063

### POINT 6. PERMANENCE DE STEEVE VALLÉE, OPÉRATEUR

**ATTENDU QUE** monsieur Steeve Vallée a été engagé à titre d'opérateur à l'essai, le 22 mars 2010;

**ATTENDU QUE** la période de probation pour tout nouvel employé est de 960 heures avant d'établir la permanence;

**ATTENDU QUE** ladite période de probation est complétée depuis le 5 septembre 2010;

**ATTENDU QUE** l'évaluation, en vue d'établir la permanence de Steeve Vallée, a été réalisée par le directeur technique le 14 septembre 2010;

**ATTENDU QUE** le directeur technique et le directeur général recommandent aux membres du conseil d'accorder la permanence de Steeve Vallée;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Bernard Gagnon  
**APPUYÉ PAR** Madame Danielle Meunier



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

**ET RÉSOLU D'**accorder la permanence de Steeve Vallée à titre d'opérateur.

**QUE** ladite permanence soit et est effective à compter du 5 septembre 2010.

**ADOPTÉE**

10-09-064

### **POINT 7. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2011**

**ATTENDU QUE** les prévisions budgétaires pour l'année 2011 ont été préparées par le secrétaire-trésorier et le directeur technique;

**ATTENDU QUE** les prévisions budgétaires ont été soumises aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits, avec modification au niveau du poste « activités d'investissement » portant la somme de ce poste à 100 000 \$ au lieu de 210 000 \$ et créant un poste « surplus d'activités d'investissement » d'une somme de 110 000 \$

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yanik Maheu

**APPUYÉ PAR** Monsieur Guy Boulé

**ET RÉSOLU D'**adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2011 prévoyant des dépenses d'exploitation de 2 831 207 \$, des dépenses d'immobilisations de 1 661 793 \$, pour dépenses totales de 4 493 000 \$ et une consommation totale estimée de 2 717 000 000 gallons impériaux.

**ADOPTÉE**

10-09-065

### **PRIX DE L'EAU**

**ATTENDU QU'**en vertu de la nouvelle entente intermunicipale, signée en août 2003 et approuvée à l'époque par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine est une cliente de la Régie relativement à la production de l'eau par la Centrale de traitement de l'eau;

**ATTENDU QUE**, conformément à ladite entente substituant le décret publié dans la Gazette officielle du Québec le 19 juillet 1986, il y a lieu de fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité cliente;

**ATTENDU QUE** le prix de l'eau consommée a été fixé à 2,31 \$ du mille gallons impériaux, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 par la résolution numéro 09-10-055;

**ATTENDU QU'**il a été convenu que ce prix soit révisé annuellement pour refléter la variation des coûts de production d'eau potable

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Bernard Gagnon

**APPUYÉ PAR** Monsieur Richard Ruest

**ET RÉSOLU DE** fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine à 2,35 \$ du mille gallons impériaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cette variation de 1,7 % reflète la variation des prévisions budgétaires 2011 par rapport à 2010;

**QUE** ce prix soit révisé annuellement par la suite au moment de l'adoption des prévisions budgétaires.

**ADOPTÉE**

### **POINT 8. TRIENNAL 2011-2013**

Ce point est reporté à la prochaine séance.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal de la Régie intermunicipale de l'eau  
de la Vallée du Richelieu**

**POINT 9. DEMANDE DE SUBVENTION : PROGRAMME INFRASTRUCTURE  
QUÉBEC-MUNICIPALITÉS, VOLET 1,4 - PROJET DE  
RÉHABILITATION STRUCTURALE DE L'AQUEDUC, RUES  
MOUNTAINVIEW, ÉLÉONOR ET COPPING**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

**POINT 10. CONSOMMATION D'EAU POUR LE MOIS D'AOÛT 2010**

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité et des relevés de compteur pour le mois d'août sont joints au présent point.

10-09-066

**POINT 11. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

La direction générale avise les membres du Conseil que la prochaine séance ordinaire est le 12 octobre prochain à 19 h.

**ATTENDU QUE** le lundi 11 octobre 2010 est un jour férié et que la séance du conseil de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu est reportée au 12 octobre 2010

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yanik Maheu  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Guy Boulé

**ET RÉSOLU DE** reporter la prochaine séance ordinaire de la Régie au mercredi 13 octobre 2010 à 19 heures.

**ADOPTÉE**

**POINT 12. DIVERS**

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

**POINT 13. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune intervention de la part de l'assistance.

10-09-067

**POINT 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Danielle Meunier  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Guy Boulé

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

Il est 19 heures 43 minutes.

Jacques Drouin, Ing.  
secrétaire-trésorier

Jacques Durand  
président